



Ordonnance de télécom CRTC 2018-433

Version PDF

Référence : 2018-417-1

Ottawa, le 23 novembre 2018

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
9163-7918 Québec Inc. (CoopTel)	AMT 85 Tarif général – Modalités de service – Résiliation par l'abonné	18 octobre 2018	19 novembre 2018
Télébec, Société en commandite	AMT 503 Tarif général – Extension de la disponibilité du forfait résidentiel de base Optimum	12 octobre 2018	6 novembre 2018

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général